

Association AGIR pour la TRANSITION

ENTENTE MUTUELLE N°

ENTRE

Raison sociale : VADELMA
N° SIRET (RC) : 838 911 618 000 34
Domaine d'activité : Produits textiles écologiques
Représentée par :
NOM : SUNDELL Prénom : Paula
Téléphone : 07 68 82 78 24 E-mail : contact@vadelmacreations.com
Ayant son siège social :
Adresse:
20, rue Beaurepaire
Code postal : 49100 Ville : Angers

ET

Agir pour la Transition

Il a été convenu ce qui suit :

1) Agir pour la Transition s'engage à :

- Référencer et présenter sur ses listes et autres supports locaux éventuels (site web), les produits, services proposés par le Partenaire dans son (ses) établissement(s). Une fois le système informatisé, c'est le partenaire qui tiendra à jour les renseignements le concernant.
- Prévoir et organiser des rencontres afin de permettre aux membres du réseau de développer des relations plus conviviales et d'initier des actions allant dans le sens des principes directeurs tels qu'inscrits dans la charte.
- Fournir au partenaire les vitrophanies (autocollants) et/ou autres supports qui l'identifient comme partenaire de la monnaie complémentaire la MUSE
- Convertir en euros sans discussion les MUSES présentées par le partenaire, déduction faite de la contribution définie en assemblée générale.
- Intégrer le partenaire dans le fonctionnement d'Agir pour la Transition

2) Le Partenaire s'engage à :

- Incarner le mieux qu'il peut la charte. Aussi le Partenaire est invité à rechercher toute amélioration possible en s'appuyant sur les valeurs décrites dans la Charte; il est invité à participer au développement de l'association Agir pour la Transition.
- Communiquer à Agir pour la Transition les coordonnées de son fournisseur réglé en Muses si celui-ci n'est pas encore adhérent au réseau.
- Développer à son niveau le réseau d'échanges en invitant des connaissances à titre individuel et professionnel à intégrer le réseau afin de l'étendre et de rendre les échanges en MUSE plus faciles et fréquents.
- Régler son adhésion annuelle
- Autoriser Agir pour la Transition à extraire et exploiter les photos et logo présents sur ses documentations pour illustrer les offres du Partenaire sur les différents supports.
- Informer Agir pour la Transition de toute modification intervenant sur l'offre et ou avantage négocié dans ce contrat durant la durée du partenariat.

3) Conditions générales d'adhésion et de résiliation :

La présente entente prend effet dès sa signature. La fin de l'entente est laissée au gré des parties.

Le partenaire peut décider de quitter le réseau quand bon lui semble, après avoir veillé à prévenir toutes les personnes qui pourraient être affectées par ce départ.

Agir pour la Transition quant à elle ne peut cesser sa relation avec un partenaire qu'en assemblée générale. Le collectif de Gestion pourrait toutefois suspendre la relation sans préavis en cas de malversation avérée ou de manquement grave aux valeurs de la charte.

Montant Adhésion partenaire : 15€ (15€ ou MUSE minimum)

réglé par : chèque*

Fait à Angers le 10/07/2021

Je partage les termes de la charte et m'engage à suivre les principes directeurs à la hauteur de mes possibilités, avec le soutien du réseau.

Pour le Partenaire

Pour Agir pour la Transition

Nom SUNDELL / VADELMA

Nom

Cachet + signature

Cachet + signature

^{*}L'ordre du chèque : **APLT** et à envoyer à Agir p. I. transition (APLT), à l'attention de Luc BARANGER, 3 chemin de la Fontaine, 49750 RABLAY SUR LAYON,